

Conseil du 2nd degré n°2
Année scolaire 2022/2023

Compte-rendu

Mercredi 03 mai 2023

LFC – Site de Mearag – Salle de réunion

Présents :

- Pour l'administration :
 - M. Frédéric BROMONT, Proviseur - Président de séance
 - M. Thierry DAUM, Directeur administratif et financier
 - M. Jacques LAMAS, Proviseur adjoint
 - Mme Marie PLASSE, Conseillère principale d'éducation
- Pour le personnel enseignant :
 - M. Zyad HEGAZY
 - Mme Sylvie MIRAMONT
 - Mme Naima EL SAYED
- Pour le personnel administratif, technique et de santé, ouvriers de service :
 - Mme Amani FAWAZ
- Pour les parents d'élèves élus :
 - M. Paul HADDAD (excusé)
 - M. Hatem EL NASHAR
- Pour les élèves élus :
 - M. SALEH Selim (excusé)
 - M. KHALIL Mazen
- Pour les membres siégeant à titre consultatif :
 - Mme Maya DEMIAN – Vice-présidente du CVL

Cf annexe1- émargement_conseil2nd degré

Monsieur Frédéric BROMONT ouvre la séance à 16h12. Ce conseil se tient en séance extraordinaire.

Tour de table de présentation.

Monsieur Jacques LAMAS est nommé secrétaire de séance.

Mme EL SAYED est nommée secrétaire de séance adjointe.

M. Frédéric BROMONT annonce l'ordre du jour extraordinaire **Cf annexe2- convocation_conseil2nd degré**

1. Calendrier scolaire 2023-2024

1. Le calendrier a été validé par l'IEN de zone mais pas par le SCAC. Les contraintes horaires évaluées le sont pour le 1er degré mais la légalité du calendrier au vu de la réglementation locale n'était pas respectée d'après le poste diplomatique.

- Le problème a porté sur le jour férié du 27 septembre 2023 qui est le jour officiel. Monsieur l'Ambassadeur souhaite que les jours officiels figurent sur le calendrier. Si des adaptations sont proposées par les autorités locales, les établissements peuvent alors les suivre ou non. Nous ne pouvons pas adopter un calendrier qui va à l'encontre du calendrier officiel.
- Les dates du Grand Bairam étaient erronées. Celui-ci commencera le 16 juin.

- Le 30 juin était comptabilisé dans les jours fériés alors que celui-ci n'était pas dans une période travaillée. Cette date n'était donc pas à comptabiliser. Il faut donc le retirer des jours fériés.

2. Présentation du nouveau calendrier par Monsieur le Proviseur :

- Deux jours supplémentaires au mois d'avril les 28 et 29 pour retomber sur un jour de travail ainsi que le 21 juin qui avait été proposé en CE par les représentants des enseignants.
- Ce calendrier a été rejeté en conseil d'école.
- Un autre calendrier a été voté voir en annexe. **Cf annexe3- proposition 2 -calendrier 23-**

24_ conseil 2nd degré :

- Deux jours sur les vacances d'hiver les 6 et 7 mars (conformité avec les autres établissements du réseau).
- Suppression du 21 juin.
- L'enjeu des examens dépasse le simple Lycée Français du Caire, il concerne tous les établissements scolaires du Caire.
- Les enseignants du secondaire seront mobilisables jusqu'au 4 juillet pour les examens, ainsi que les weekends.

La direction s'est abstenue lors du vote en conseil d'école, en raison du nombre de jours travaillés qui n'est que de 167 jours ainsi que 9 jours fériés comptabilisés dans le calendrier. Concrètement il y aura moins de jours d'école, l'an prochain. De fait, il y aura, dans ce calendrier 2023/2024, une semaine de cours en moins que l'année 2022/2023. Monsieur le proviseur constate à regret que la position des parents sur la contre-proposition des enseignants va à l'encontre de la recherche de maximum de jour de classe.

Mazen KHALIL : quand seront libérés les lycéens ?

M. BROMONT : les cours pour le collège et seconde sont prévus jusqu'à la fin du calendrier, avec des parenthèses correspondant aux épreuves écrites et certains oraux d'examens.

Vote pour avis :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
6	0	3

Monsieur le Proviseur remercie les participants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h

Le Président et Proviseur,

Frédéric BROMONT

Proviseur adjoint et le secrétaire de séance

Jacques LAMAS

**CONSEIL DE 2nd DEGRE**
N°2 SEANCE EXTRAORDINAIRE/ 2022/2023

Mercredi 03 mai 2023 à 16H

MEMBRES SIEGEANT AVEC DROIT DE VOTE :

		Émargement
Président du Conseil de 2 nd degré Chef d'établissement, Proviseur	M. Frédéric BROMONT	
Adjoint au Chef d'établissement	M. Jacques LAMAS	
Directeur Administratif et Financier	M. Thierry DAUM	
Conseillère Principale d'Éducation	Mme Marie PLASSE	

PERSONNELS : Enseignants

Titulaires	Suppléants (à remplir si besoin)	Émargement
EL SAYED Naima		
HEGAZI Ziad		
MIRAMONT Sylvie		

PERSONNELS : Administratifs, techniques, de santé, ouvriers de service

Titulaires	Suppléants (à remplir si besoin)	Émargement
FAWAZ Amani		

ELEVES

Titulaires	Suppléants (à remplir si besoin)	Émargement
SALEH Selim		
KHALIL Mazen		

PARENTS D'ELEVES

Titulaires	Suppléants (à remplir si besoin)	Émargement
HADDAD Paul		
EL NASHAR Hatem		

MEMBRES SIEGEANT A TITRE INDICATIF

Titulaire		Émargement
DEMIAN Maya	Vice-présidente CVL	



Monsieur Frédéric BROMONT
Proviseur du Lycée Français du Caire

Aux Membres du Conseil de 2nd degré

Le Caire, le 08 avril 2023

Madame, Monsieur,

Je suis au regret de vous informer que le calendrier scolaire 2023/2024 adopté lors du conseil d'établissement du 15/02/2023 a été rejeté par le poste diplomatique.

Je vous prie de bien vouloir participer au conseil du second degré n°2 qui se réunira en séance extraordinaire mercredi 03 mai 2023 à 16h, en salle de réunion – Mearag afin d'examiner l'ordre du jour unique suivant :

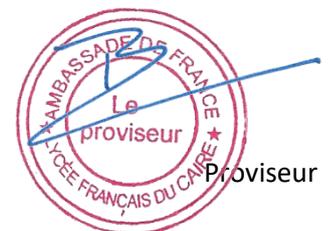
Ordre du jour :

1. Calendrier scolaire 2023-2024

En vous remerciant par avance de votre participation à ce conseil, je vous prie, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de mes cordiales salutations.

En pièce-jointe : Calendrier adopté par le CE du 15/02/2023

Monsieur Frédéric BROMONT



Proviseur

Annexe 3

CALENDRIER SCOLAIRE 2023-2024

Lycée Français du Caire
LE CAIRE
EGYPTE

Heures d'enseignement dispensées à tous les élèves (1er degré) correspondant à une durée hebdomadaire moyenne comprise entre 24h (cas standard) et 26h maximum (cas d'un enseignement bilingue)

août-23	septembre-23	octobre-23	novembre-23	décembre-23	janvier-24	février-24	mars-24	avril-24	mai-2024	juin-24	juillet-24	
1 ma	1 ve	1 di 5,2	1 me	1 ve	1 lu	1 je 5,2	1 ve	1 lu 5,2	1 me	1 sa	1 lu	
2 me	2 sa	2 lu 5,2	2 je	2 sa	2 ma	2 ve	2 sa	2 ma 5,2	2 je	2 di 5,2	2 ma	
3 je	3 di PR	3 ma 5,2	3 ve	3 di 5,2	3 me	3 sa	3 di	3 me 5,2	3 ve	3 lu 5,2	3 me	
4 ve	4 lu 5,2	4 me 5,2	4 sa	4 lu 5,2	4 je	4 di 5,2	4 lu 5,2	4 je 5,2	4 sa	4 ma 5,2	4 je	
5 sa	5 ma 5,2	5 je 5,2	5 di 5,2	5 ma 5,2	5 ve	5 lu 5,2	5 ma	5 ve	5 di	5 me 5,2	5 ve	
6 di	6 me 5,2	6 ve	6 lu 5,2	6 me 5,2	6 sa	6 ma 5,2	6 me	6 sa	6 lu	6 je 5,2	6 sa	
7 lu	7 je 5,2	7 sa	7 ma 5,2	7 je 5,2	7 di 5,2	7 me 5,2	7 je	7 di 5,2	7 ma	7 ve	7 di	
8 ma	8 ve	8 di 5,2	8 me 5,2	8 ve	8 lu 5,2	8 je 5,2	8 ve	8 lu 5,2	8 me	8 sa	8 lu	
9 me	9 sa	9 lu 5,2	9 je 5,2	9 sa	9 ma 5,2	9 ve	9 sa	9 ma 5,2	9 je	9 di 5,2	9 ma	
10 je	10 di 5,2	10 ma 5,2	10 ve	10 di 5,2	10 me 5,2	10 sa	10 di 5,2	10 me 5,2	10 ve	10 lu 5,2	10 me	
11 ve	11 lu 5,2	11 me 5,2	11 sa	11 lu 5,2	11 je 5,2	11 di 5,2	11 lu 5,2	11 je 5,2	11 sa	11 ma 5,2	11 je	
12 sa	12 ma 5,2	12 je 5,2	12 di 5,2	12 ma 5,2	12 ve	12 lu 5,2	12 ma 5,2	12 ve	12 di 5,2	12 me 5,2	12 ve	
13 di	13 me 5,2	13 ve	13 lu 5,2	13 me 5,2	13 sa	13 ma 5,2	13 me 5,2	13 sa	13 lu 5,2	13 je 5,2	13 sa	
14 lu	14 je 5,2	14 sa	14 ma 5,2	14 je 5,2	14 di 5,2	14 me 5,2	14 je 5,2	14 di 5,2	14 ma 5,2	14 ve	14 di	
15 ma	15 ve	15 di 5,2	15 me 5,2	15 ve	15 lu 5,2	15 je 5,2	15 ve	15 lu 5,2	15 me 5,2	15 sa	15 lu	
16 me	16 sa	16 lu 5,2	16 je 5,2	16 sa	16 ma 5,2	16 ve	16 sa	16 ma 5,2	16 je 5,2	16 di 5,2	16 ma	
17 je	17 di 5,2	17 ma 5,2	17 ve	17 di 5,2	17 me 5,2	17 sa	17 di 5,2	17 me 5,2	17 ve	17 lu 5,2	17 me	
18 ve	18 lu 5,2	18 me 5,2	18 sa	18 lu 5,2	18 je 5,2	18 di 5,2	18 lu 5,2	18 je 5,2	18 sa	18 ma 5,2	18 je	
19 sa	19 ma 5,2	19 je 5,2	19 di 5,2	19 ma 5,2	19 ve	19 lu 5,2	19 ma 5,2	19 ve	19 di 5,2	19 me 5,2	19 ve	
20 di	20 me 5,2	20 ve	20 lu 5,2	20 me 5,2	20 sa	20 ma 5,2	20 me 5,2	20 sa	20 lu 5,2	20 je 5,2	20 sa	
21 lu	21 je 5,2	21 sa	21 ma 5,2	21 je 5,2	21 di 5,2	21 me 5,2	21 je 5,2	21 di 5,2	21 ma 5,2	21 ve 5,2	21 di	
22 ma	22 ve	22 di	22 me 5,2	22 ve	22 lu 5,2	22 je 5,2	22 ve	22 lu 5,2	22 me 5,2	22 sa	22 lu	
23 me	23 sa	23 lu	23 je 5,2	23 sa	23 ma 5,2	23 ve	23 sa	23 ma 5,2	23 je 5,2	23 di 5,2	23 ma	
24 je	24 di 5,2	24 ma	24 ve	24 di	24 me 5,2	24 sa	24 di 5,2	24 me 5,2	24 ve	24 lu 5,2	24 me	
25 ve	25 lu 5,2	25 me	25 sa	25 lu	25 je 5,2	25 di	25 lu 5,2	25 je 5,2	25 sa	25 ma 5,2	25 je	
26 sa	26 ma 5,2	26 je	26 di 5,2	26 ma	26 ve	26 lu	26 ma 5,2	26 ve	26 di 5,2	26 me 5,2	26 ve	
27 di	27 me 5,2	27 ve	27 lu 5,2	27 me	27 sa	27 ma	27 me 5,2	27 sa	27 lu 5,2	27 je 5,2	27 sa	
28 lu	28 je 5,2	28 sa	28 ma 5,2	28 je	28 di 5,2	28 me	28 je 5,2	28 di	28 ma 5,2	28 ve	28 di	
29 ma	29 ve	29 di	29 me 5,2	29 ve	29 lu 5,2	29 je	29 ve	29 lu	29 me 5,2	29 sa	29 lu	
30 me	30 sa	30 lu	30 je 5,2	30 sa	30 ma 5,2	30 sa	30 sa	30 ma	30 je 5,2	30 di 5,2	30 ma	
31 je		31 ma		31 di	30 me 5,2		31 di 5,2		31 ve		31 me	
heures	0	heures 98,8	heures 78	heures 104	heures 78	heures 98,8	heures 83,2	heures 83,2	heures 98,8	heures 78	heures 114	heures 0
jours	0	jours 19	jours 15	jours 20	jours 15	jours 19	jours 16	jours 16	jours 19	jours 15	jours 22	jours 0

Orange	Ramadan
Vert	PR Pré-rentree
Rouge	Fériés

Circulaire AEFÉ		
26h/hebdo : 936h/an	36 semaines	180 jours

Nombre total d'heures de classe sur l'année :	915,2
Nombre total d'heures de classe sur l'année (Maternelle) :	879,2
Nombre de semaines :	36
Nombre total de jours de classe sur l'année (comptabilisés) :	176
Nombre de jours fériés comptés :	9
Nombre de jours de classe effectif (réel) :	167

Dernier jour travaillé	
Vacances	